

## Stages de la classe de 3<sup>ème</sup> EA / 2025-2026

Du 24/11/25 au 28/11/25
Du 26/01/26 au 30/01/26
Du 23/03/26 au 27/03/26

Vous trouverez, en page 2 de ce document, un tableau qui récapitule les étapes préalables à la réalisation du stage. Aussi, afin de préparer dès à présent ces périodes de stage, vous trouverez également en annexe une fiche de renseignements (document préalable pour éditer la convention de stage).

**La convention de stage devra être signée par toutes les parties, au plus tard 1 semaine avant le départ en stage. Aucun stage ne peut être effectué sans convention signée par le directeur de l'établissement (voir étape ④ page 2).**

Toutes les signatures doivent être faites sur la convention originale.

**Aucun scan ou photo et aucun renvoi par mail possible !**

## Etapes préalables à la réalisation du stage

ETAPES		A FAIRE PAR L'ÉLÈVE
1	Je trouve une entreprise pour mon stage	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Je remplis la fiche de renseignements avec l'entreprise et la fait signer.</li> <li>2. Je transmets cette fiche au professeur coordonnateur.</li> </ol>
2	Le lycée édite la convention de stage	
3	Le professeur coordonnateur me remet la convention de stage à faire signer	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Je vérifie les informations.</li> <li>2. Je fais signer la convention à mon responsable légal.</li> <li>3. Je transmets la convention à mon maître de stage pour signature.</li> <li>4. <u>Je ramène la convention au professeur coordonnateur pour signature au Directeur de l'établissement.</u></li> </ol> <p><i>Toutes les signatures doivent être faites sur la convention originale. Aucun scan ou photo accepté ni aucun envoi par mail possible !</i></p>
4	Le professeur coordonnateur me remet la convention signée par le Directeur de l'établissement	
5	Je peux aller en stage uniquement si l'étape ④ est réalisée	